

# Règlement intérieur Centre de sports sur glace Schluefweg

### Domaine d'application

Ce règlement intérieur s'applique à l'ensemble du complexe et des installations du centre de sports sur glace Schluefweg.

En outre, les instructions spéciales du règlement intérieur de l'organisateur concerné s'appliquent. Pour les matchs à domicile, il s'agit de celui d'EHC Kloten Sport AG (www.ehc-kloten.ch). Pour les personnes assistant à un match, le «Dispositif Ordre et sécurité» de la Swiss Ice Hockey Federation (SIHF), les dispositions de la police du feu ainsi que toutes les autres prescriptions légales s'appliquent également.

### Responsabilité

L'utilisation des installations s'effectue sous la responsabilité et aux risques et périls des utilisateurs. La ville de Kloten décline toute responsabilité en cas d'accidents et d'autres dommages résultant du non-respect du présent règlement intérieur, du non-respect des directives du personnel d'exploitation et de sécurité, d'un manque de prudence, d'une faute personnelle ou de la faute de tiers, ainsi qu'en cas de vols. Les objets trouvés peuvent être remis au personnel d'exploitation ou au personnel de l'équipe concerné.

#### Vidéosurveillance

La zone extérieure du complexe ainsi que la plupart des espaces intérieurs du centre de sports sur glace sont placés sous vidéosurveillance.

#### Entrée

Si l'entrée est payante, le ticket d'entrée doit toujours être conservé sur la personne l'ayant acheté et présenté aux organes de contrôle sur demande.

#### Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer dans tous les espaces intérieurs du centre de sports sur glace.

#### Interdiction de consommer de l'alcool et des drogues

Il est interdit de consommer de l'alcool dans tous les vestiaires, locaux annexes, douches, pièces de service et couloirs des vestiaires. La vente et la consommation de drogues sont interdites dans tous les bâtiments et sur l'ensemble du site du centre de sports sur glace.

#### Chiens

Les chiens sont autorisés dans les espaces intérieurs du centre de sports sur glace uniquement s'ils sont tenus en laisse.

#### Issues de secours

Les issues de secours et voies d'évacuation, les portes d'entrée et de sortie, les couloirs et les escaliers doivent constamment être dégagés et ne peuvent pas être encombrés. Les issues de secours ne doivent être utilisées qu'en cas d'urgence.

### Dégradation des sols

Il est interdit de marcher sur des sols qui ne sont pas adaptés au patinage avec des patins privés ou loués. Les dommages occasionnés au sol ou aux patins à glace loués seront facturés.

#### Clôture

Il est interdit de s'asseoir ou de se tenir debout sur les barrières et les clôtures, ainsi que de les enjamber.

### Pénétration sur la glace

Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de pénétrer sur la glace pendant le nettoyage. L'accès à la glace sans patins n'est autorisé qu'au personnel d'exploitation et au personnel dûment mandaté.

### Devoir de vigilance

Toute manipulation allant au-delà de l'utilisation normale des installations, bâtiments, équipements, installations techniques, telles que les installations d'éclairage et de chauffage, les systèmes de haut-parleurs et les appareils d'affichage des résultats, doit être interdite.

#### Ordre et déchets

Les vestiaires et les autres pièces attribuées (salle de réunion, salle pour la théorie, etc.) doivent être rangés et balayés. Le mobilier doit rester tel que les personnes l'ont trouvé. Les déchets doivent être éliminés dans les conteneurs prévus à cet effet. Le travail supplémentaire réalisé par le personnel d'exploitation sera facturé. Les éventuels dommages et salissures doivent être signalés au personnel d'exploitation.

### Séances publiques de patinage

Lors des séances publiques de patinage, le hockey sur glace n'est autorisé que sur demande. Dans ce cas, des espaces sont séparés sur la patinoire.

### Vestiaires ouverts au public

Les vestiaires, les douches et les toilettes de la patinoire ouverts au public peuvent être utilisés toute l'année par les sportifs/-es et les visiteurs/-euses. Ces locaux ne peuvent être utilisés qu'aux fins prévues et doivent être laissés rangés. Les vestiaires doivent être vidés tous les soirs.

### Infractions et expulsion du complexe

Les instructions du personnel d'exploitation, des membres du service de sécurité et de la police doivent être respectées. Les personnes qui enfreignent le présent règlement intérieur, troublent gravement l'ordre, importunent d'autres utilisateurs/-trices, ou dont le comportement donne lieu à des poursuites justifiées, peuvent être expulsées du complexe ou condamnées à une amende par les organes compétents.

## Interdiction d'accéder au centre de sports sur glace

En cas d'infractions graves, la direction du secteur est autorisée à interdire l'accès au complexe. En cas d'expulsion du complexe, les frais d'entrée ou d'abonnement ne sont pas remboursés. Les frais supplémentaires occasionnés par un comportement inapproprié peuvent être facturés à la personne responsable conformément au règlement relatif aux taxes en vigueur.

#### Affichage

L'affichage et la mise en place de flyers ne sont permis qu'avec l'autorisation expresse du responsable du centre de sports sur glace.

### Contrats de location

Ce règlement intérieur fait partie intégrante de tous les contrats de location.

### **Blocages**

Pour les événements et les travaux d'entretien, certaines parties ou l'ensemble du complexe peuvent être bloqués.

### Exhaustivité

Le présent règlement intérieur ne prétend pas être exhaustif et peut être complété à tout moment en fonction des circonstances ou des événements particuliers.

# Règlement relatif aux taxes

Les tarifs sont régis par le Règlement relatif aux taxes pour les loisirs et le sport de la ville de Kloten (www.schluefweg.ch/preise, «Gebührenreglement Freizeit und Sport»).

Kloten, le 29 juillet 2024

VILLE DE KLOTEN

Kurt Steinwender

Responsable du secteur loisirs + sport

Patrick Bargetzi

Directeur du centre de sports sur glace